COMPTE-RENDU ASSEMBLEE GENERALE
JEUDI 14 MARS 2019

ANNEXE 1

Présents : Sportifs, sportifs HN, cadres d'état, élus au sport, clubs, comités, pratiquants et dirigeants.
Constats :

- ✓ L'évolution des collectivités sur le territoire avec l'apparition de la Métropole a impacté le secteur sportif mais n'a pas apporté de grands changements : même sentiment de désintérêt, pas de modification dans le fonctionnement et les aides (équipements, collèges, subventions), mais doublement des interlocuteurs => double dossiers… La Métropole, contrairement au département du Rhône, ne privilégie pas spécialement le développement des sports de nature.
- ✓ La baisse des subventions publiques est toujours ressentie, de l'ordre de 20 à 30% dans les communes.
- ✓ Si les associations sportives ont aujourd'hui d'autres préoccupations que d'influencer les territoires et leur politique sportive, contraintes économiques et professionnalisation du secteur, elles sont toutefois bien conscientes que tout est lié mais éprouvent une grande difficulté à identifier une entité légitime à les représenter au niveau national et à parler d'une seule voix pour se faire entendre.
- ✓ L'arrivée de pratiques ou de sports "outdoor" en milieu urbain il y a quelques années permet de nouveaux financements et la Métropole a tout intérêt à s'intéresser et à organiser ce mouvement, en créant des manifestations par exemple, dans l'optique d'en structurer la visibilité.
  La culture d'une pratique sportive associative se perd avec le temps et le pratiquant considère, et se comporte, aujourd'hui, plus comme un consommateur qui se retrouve, pour certains, dans la forme, la santé, ou le bien-être et pour d'autres, plus jeunes, dans le paraître, beaucoup moins dans la performance et la pratique encadrée, préférant rester en dehors des clubs. Les nouveaux sportifs préfèrent payer le prix pour une pratique libre aux horaires élastiques dans des structures privées, telles que les salles de fitness, et les associations sont pénalisées par cette préférence. Même si, paradoxalement, ce "consommateur" attend toujours des associations, qu'elles ne s'inspirent pas, dans leur fonctionnement et leurs tarifs, du secteur marchand.
- ✓ Pourtant le nombre de licenciés est stable, voire en augmentation, mais la limitation et le manque d'équipements, l'obligation de professionnalisation et de formation, pour un encadrement de qualité, l'apparition d'une culture de "zapping", d'un club ou d'une discipline à l'autre, entraînent, à contrario, la perte d'un certain public : éparpillement, saupoudrage, multiplication des offres, parfois de même nature sur des zones géographiques réduites… Les cotisations ne pouvant s'aligner sur le secteur privé les associations souffrent alors d'un réel manque de moyens, pas forcément financiers d'ailleurs. Pour certaines disciplines pouvant être pratiquées en autonomie (course, natation, randonnée, etc…) ce constat se complique d'une augmentation concurrentielle des demandes d'utilisation des infrastructures hors cadre associatif et fédéral.
- ✓ A ce jour en France, la filière d'accès au haut niveau est avant tout un projet familial. Il est nécessaire de prendre conscience que peu nombreux sont ceux qui souhaitent s'en occuper. Ce statut, difficile à obtenir, ne concerne qu'une élite qui se retrouve le plus souvent seulement dans les grands clubs. La baisse d'intérêt du public pour les résultats sportifs est importante, sauf pour le sport professionnel où l'argent à gagner fait rêver.
- ✓ Le constat est unanime dans les associations et pour les sportifs, HN ou non : les décisions concernant le sport vont plus dans le sens de la réduction que du développement, à l'inverse des consignes qui leur sont

imposées : faire plus avec moins. Une incohérence de politique et de moyens alloués qui peut faire douter de l'objectif de Paris 2024 de 80 médailles.

- ✓ Les clubs cherchent à pérenniser les emplois dans leur structure et peuvent compter sur le soutien de la Métropole lors d'événements, cependant les subventions sont moins importantes et les associations aujourd'hui font surtout de leur mieux, "se débrouillent" pour faire face, sans organisme fort pour les représenter, les défendre et les aider : de moins en moins de bénévoles disponibles ou libres de leur temps (hormis les retraités), d'équipements, de financements mais de plus en plus de responsabilités, de contraintes, de compétences et de connaissances nécessaires et des objectifs et secteurs de développement sans cesse plus nombreux. A cet égard, le statut des actifs bénévoles n'est plus adapté.

Propositions : ce que l'on pourrait attendre de la Métropole et de l'Etat

- ✓ 01/01/20 : dans le cadre de l'intégration des directions des sports aux rectorats => demander l'ouverture des équipements sportifs de l'éducation nationale
- ✓ Que la Métropole demande une expérimentation d'un statut intermédiaire au haut niveau qui lui permette d'ouvrir des droits à ces sportifs (logement, contrats CIP…).
- ✓ Que les diplômes d'encadrants de base que l'on souhaite rémunérer un peu (étudiants) fassent l'objet d'un cursus court et peu onéreux
- ✓ Actualiser la loi 1901 sur le statut des bénévoles : aménagement de 8h par mois/Crédit d'impôt bénévolat/Trimestres de retraite et valeur du point augmentée.
- ✓ Regroupement familial plus simple pour les SHN étrangers.
- ✓ Professionnaliser les intervenants auprès des clubs sportifs, au besoin en mutualisant les postes, pour des tâches complémentaires à l'encadrement sportif => administration.
- ✓ PLU : douches obligatoires sur chaque palier des immeubles tertiaires.
- ✓ CDOS, CCI et Métropole : création de liens entre entreprises et clubs afin de proposer des séances d'activités physiques destinées aux salariés de ces entreprises par zone géographique
- ✓ Organisation métropolitaine d'un calendrier des événements sportifs portés par les clubs, avec format découverte, la Métropole assurant la communication et une aide financière.